



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 80017

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés engendrées par les décrets portant réforme de l'allocation adultes handicapés et instaurant un complément de ressources égal à 166,51 euros mensuel, portant ainsi l'AAH à 766 euros, soit 80 % du SMIC. Les conditions d'attribution sont très restrictives et seul un très petit nombre de personnes handicapées peut y prétendre. De plus, les personnes qui antérieurement à leur handicap s'étaient ouvert des droits invalidité à la sécurité sociale, ne peuvent en bénéficier. Il semble donc que ce complément de ressources n'apporte pratiquement aucune progression du pouvoir d'achat des handicapés, dans la mesure où il y a très peu de bénéficiaires potentiels. En conséquence, il lui demande de lui préciser les actions qu'il entend mettre en oeuvre afin que les personnes en situation de handicap puissent en outre bénéficier d'un véritable revenu de remplacement égal au SMIC, et soumis à cotisations et non pas d'une forme d'allocation perçue par les intéressés comme une forme d'assistantat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80017

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11220